



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 172-21

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie - Année 2022*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 172-21

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie - Année 2022**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que Grand Chambéry intervient auprès de ses communes membres pour une prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI), dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI, et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable. Les prestations détaillées ci-après font l'objet d'une convention qui définit les conditions et les modalités financières de leur réalisation.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI (fonctionnement)

- Organisation des visites de réception des PEI neufs ou renouvelés.
- Maintenance préventive et corrective des PEI publics.
- Contrôle technique des PEI.
- Mise à jour de la base de données départementale et ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie.

Ces prestations sont facturées à la commune de manière annuelle selon un montant forfaitaire défini en Conseil communautaire.

Interventions pour travaux d'investissement

- Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec ou sans terrassement.
- Renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement.
- Renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement.
- Création d'un poteau supplémentaire sur conduite existante.

Ces interventions sont facturées après intervention selon les tarifs votés par le Conseil communautaire.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours, à hauteur de 50 % des dépenses HT réalisées par la commune, qui devra être sollicité de manière annuelle par la commune sur présentation d'un justificatif. La création de poteaux incendie supplémentaires sur conduite existante n'est pas concernée par le fonds de concours.

Pour les communes de Chambéry et de La Motte-Servolex, la convention approuvée par décision n° 100-20 du Bureau du 17 décembre 2020 portait sur l'année 2021. Il convient donc de la renouveler.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention type entre Grand Chambéry et les communes de Chambéry et La Motte-Servolex pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 172-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie - Année 2022

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 4 - Création ou gestion d'équipements ou de services (articles L.5214-16-1 et L.5216-7-1 du CGCT)

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :
Convention type assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26422H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26422H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au